

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 mars 2023

Le lundi 27 mars 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mr Hervé Falc'Hon excusé.

Le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2022 est adopté.

Secrétaire de séance : Vanessa Moenner

### MANDATEMENT EN INVESTISSEMENTS DES DÉPENSES AVANT VOTE DU BUDGET 2023 :

Montant budget voté en 2022 (IIIA)		
compte	Libellé	25 % pour 2023
203	Participation SDEF	4000,00
2051	Licence	7000,00
		<b>11000,00</b>

Accord unanime

Objet : Autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune de Plourin dans l'instance engagée par le préfet du Finistère devant le Tribunal administratif de Rennes enregistrée sous le numéro 2300530.

Considérant que le Préfet du Finistère a déposé une requête auprès du Greffe du Tribunal Administratif de Rennes tendant à obtenir l'annulation de la délibération du 6 septembre 2022 autorisant la participation de la Commune de Plourin au capital de la société TREDAN HEOL DE PLOURIN.

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Cela exposé, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération qui suit :

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L. 2132-2 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le déféré préfectoral à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal du 6 septembre 2022

**Après en avoir délibéré,**

#### **décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la Commune en justice dans le cadre de l'instance engagée à l'encontre de celle-ci par le Préfet du Finistère devant le Tribunal Administratif de Rennes.

-

Adopté à l'unanimité

**Demande de subvention :**

Autorisation du Conseil pour solliciter la subvention de la Région pour les travaux de rénovation énergétique de l'école publique dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » d'un montant de 20 883 €

Accord unanime

La séance est levée à 21h